

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création de la première Communauté professionnelle territoriale de sante (CPTS) dans la Vienne

Bordeaux, le 24 juin 2021

Benoît ELLEBOODE, Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, **Maryline LAMBERT**, directrice de la CPAM de la Vienne et **Dr Julien KAMGA**, médecin généraliste, président de la CPTS, ont signé le **jeudi 24 juin 2021** la création de la CPTS du Pays Châtelleraudais à la délégation départementale ARS de la Vienne.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Annoncé dans le cadre de la stratégie nationale « Ma Santé 2022 », il s'agit d'une organisation mise en place par des professionnels de santé pour répondre aux besoins médicaux ou médico-sociaux d'une population sur un territoire défini. Une CPTS pourra notamment proposer des solutions pour favoriser l'accès à un médecin traitant, mettre en place une organisation dédiée aux soins non-programmés, faciliter l'attractivité médicale d'un territoire.

La CPTS est ouverte à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, hospitalier, social ou salarié) ce qui facilite une connaissance croisée des différents acteurs de santé et permet une meilleure coordination dans la prise en charge des patients.

La CPTS du Pays Châtelleraudais au plus proche des besoins de santé de la population

La CPTS recouvre la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais ainsi que les communes de Beaumont Saint Cyr et Dissay regroupant 49 communes pour une population globale d'environ 90.000 habitants. Son objectif : favoriser l'accès aux soins de la population avec une meilleure coordination entre la médecine de ville et l'hôpital.

La communauté professionnelle territoriale de santé du pays Châtelleraudais s'est constituée à l'initiative de professionnels de santé en soins primaires qui ont cultivé, depuis 2005, des liens professionnels et confraternels spécifiques initiés et renforcés notamment au sein d'un réseau gérontologique (réseau gériatrique : lien de vie), de la Fédération Nouvelle Aquitaine des Maisons Pluriprofessionnelles de Santé (FNAMPoS) et de l'Association des Praticiens pour la Permanence des Soins dans la Vienne (APPS86).

Le nombre de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) dans différents points du territoire de la CPTS a renforcé cette démarche de coopération et de coordination entre acteurs de santé.

L'ambition de renforcer cette dynamique de territoire et de proposer des approches innovantes ont conduit ce réseau de professionnels de santé à lancer dans l'élaboration d'un projet de CPTS. Cette CPTS s'inscrit donc dans la continuité d'un engagement et d'initiatives de territoire.

Quels avantages pour les patients de disposer d'une CPTS du Pays Châtelleraudais ?

La CPTS du Pays Châtelleraudais souhaite engager ses actions dans un premier temps sur les axes suivants :

• Améliorer l'accès aux soins

- **Faciliter l'accès à un médecin traitant pour chaque patient du territoire :** actions en direction des médecins pour promouvoir le volontariat des médecins pour assurer la permanence des soins du territoire, l'accès à des consultations ; actions en direction des usagers pour accentuer l'information, actions en direction des établissements de santé, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour définir conjointement les modalités de communication systématique vers la CPTS des patients ressortissants de son territoire ne disposant pas de médecin traitant,
- **Organiser la réponse aux demandes de soins non programmés :** construire une réponse par métier (MG, IDE, MK, CD, Pharmaciens),

• Organiser le parcours de soins des patients

- **Améliorer le lien ville-hôpital et les parcours de soins pluriprofessionnels des patients :** identifier les parcours et filières de soins, points de ruptures, améliorer les interfaces entre les mondes ambulatoires et hospitaliers/ médico-sociaux, mettre en œuvre une communication institutionnelle ville-hôpital/médico-social pour améliorer les parcours et les prises en charge des patients,

• Favoriser la prévention et l'éducation à la santé

- **Développer des actions territoriales de prévention, d'éducation et de promotion de la santé :** faciliter les actions de prévention, accompagner le dépistage organisé du cancer, le sevrage tabagique, la santé sexuelle auprès des plus jeunes,

• Développer le recours à la télésanté

Des actions déjà menées depuis le début de la crise Covid-19

Depuis le printemps 2020, la dynamique des acteurs engagés autour de ce projet a permis la mise en œuvre d'actions permettant de répondre efficacement à la crise sanitaire liée au Covid 19. Ainsi, la CPTS a :

- participé aux **réunions de coordination de gestion de la crise** dans le département et a été force de proposition tout au long des échanges.

- **relayé auprès des professionnels les messages et les recommandations** des autorités de santé.
- **coordonné les professionnels du territoire dans la prise en charge des suspicions de Covid ou l'organisation du dépistage** en favorisant leur implication et en participant à l'élaboration d'actions de collaboration pluri-professionnelle.
- **coordonné et mené des projets pour favoriser l'accès à la vaccination** des habitants du territoire (centres de vaccination éphémères, opérations vaccinations, mobilisation des professionnels de santé)

Un projet unanimement soutenu qui s'inscrit dans la dynamique engagée en Nouvelle-Aquitaine

Dès 2019, l'ARS, la CPAM de la Vienne, le Conseil départemental de la Vienne, les URPS et les ordres ont soutenu le projet de constitution de la CPTS du Pays Châtelleraudais en validant la lettre d'intention de ce projet.

Pour rappel, le fait d'avoir un projet de santé validé par l'ARS est un préalable nécessaire pour contractualiser avec l'ARS et l'Assurance maladie et bénéficier ainsi de financements pérennes pour le fonctionnement de la CPTS.

En Nouvelle-Aquitaine, on recense actuellement plus de 70 projets de CPTS : 7 ont validé leur projet de santé, 28 ont validé une lettre d'intention.

Des outils mis à disposition des porteurs de projet de CPTS :

L'ARS a joué un rôle important pour faire émerger le projet, accompagner les porteurs de projets. Elle a, sur la base du projet de la communauté médicale, coordonné les différents échanges pour que la CPTS se crée au bénéfice de la population de son territoire d'implantation.

Des outils ont été co-construits avec l'Assurance maladie et l'URPS ML pour faciliter la création des porteurs de projet de CPTS (ex : trame de projet de santé, données utiles pour réaliser le diagnostic territorial, un site internet pour accompagner toutes les étapes de la création de ces communautés : <https://www.cpts-na.org...>).

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Département communication

Tél : 06 65 24 84 60

Mail : ars-na-communication@ars.sante.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne

Contact presse : Marie-Laure GATELIER

Mail : marie-laure.gatelier@assurance-maladie.fr